La résidence au sein d’un lieu proche de chez vous ou non (on peut être accueilli en résidence dans toute la France) permet de construire et de roder son projet artistique et scénique. Elle se conclut souvent par des représentations dans le lieu concerné, voire dans son réseau d’autres lieux de diffusion. Il faut s’adresser aux lieux de concerts qui vous entourent, qui peuvent solliciter des aides à ce soutien artistique important.

CNV

Aide aux résidences

Le programme « Résidences Musiques Actuelles » est destiné à aider les projets de création artistique et d'action culturelle en associant un lieu d'accueil, un artiste et un producteur de spectacles. Il est géré par délégation du ministère de la Culture.

Cette commission a pour mission le soutien, dans le cadre de résidences, à des projets de création artistique qui réunissent un artiste et un projet artistique, un entrepreneur titulaire de la licence n°2 et un lieu d’accueil. L’aide est attribuée à l’exploitant du lieu accueillant la résidence.

Sacem

Aide aux salles et lieux de diffusion de musiques actuelles

Ces aides sont destinées à « soutenir les activités de diffusion, de production et de formation développées par les lieux permanents de spectacles de musiques actuelles ». La salle développe ses activités de diffusion, de production et de coproduction d’artistes, avec une programmation ouverte à la scène musicale émergente locale et régionale, comme à la nouvelle scène nationale et internationale. Elle propose également des dispositifs d’accompagnement professionnel des artistes et des projets (résidences/formations/répétitions, accompagnement scénique et artistique, conseils et suivis personnalisés de projets sur le plan administratif, juridique, communication, dispositifs de parrainage, centre de ressources sur l’environnement professionnel et/ou multimédia). Elle participe au développement des pratiques culturelles sur le plan local et régional par le biais d’opérations « hors les murs » (festivals, tremplins, scènes ouvertes…), et d’initiatives de sensibilisation à la création musicale des publics scolaires notamment.

Le BPMcontest

Ce tremplin national de musiques électroniques, en accord avec la Sacem, propose un Prix de la Sacem, récompensé d’une paire d’enceintes Eve Audio SC207, mais aussi d’une résidence de travail en vue d’un enregistrement d’un EP.

Pour en savoir plus...

Le Crédit d’impôt

Demandé par l’industrie du disque, un crédit d’impôt pour la production d’œuvres phonographiques et de vidéoclips a été adopté le 1er août 2006 dans le cadre du vote de la loi DADVSI (Droit d’auteur et droits voisins dans la société de l’information ; Titre III, art. 36). Deux décrets d’application complètent la loi. Ce crédit a été prolongé jusqu’en 2018 et concerne donc les clips.

CONSULTER :

Fiche pratique

- Obtenir des aides
- Trouver un lieu
- Trouver un studio
- Obtenir une aide à la tournée / au live

Les aides

- CNM > Aide aux résidences
- Sacem > Aide aux salles et lieux de diffusion